



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 1^{er} octobre 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	7
Suffrages exprimés :	8
Vote :	
Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Vincent BONNIN.

Absents excusés : MM. Jacky DIDIER, Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Thomas LHOMMEAU

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Jacky DIDIER donne pouvoir à M. Gilles BOSSEBOEUF

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

Achat d'une tondeuse

Nous avons réalisé des demandes de devis auprès de trois entreprises pour l'achat d'une tondeuse autoportée.

Voici les entreprises qui ont répondu avec les offres suivantes :

- Blanchard Motoculture
- CAP Motoculture
- Equip'Jardin

ENTREPRISE	DEVIS	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	REMARQUES	COUPE	CARBURANT	PUISSANCE	PROPOSITION DE CHOIX
CAP MOTOCULTURE	PROFORMA 3001985	P525DX 6 rider pro husqvarna	26 768,56 €	32 122,27 €	Homologuée route	155	Diesel	25CV	
	PROFORMA 3002064	Tondeuse zero turn ferris	19 646,36 €	23 575,63 €	y compris le kit complt d'homologation route	155	Essence		
	PROFORMA 3002060	P520DX 6 Rider Husqvarna	23 096,24 €	27 715,49 €	Homologuée route	155	Essence identique à 1		
BLANCHARD MOTOCULTURE	DEVIS 2020001073	Autoportée frontale grillo FD 13.09 4WD	28 065,88 €	33 676,30 €	AVEC carte grise et immatriculation	155	Diesel	26CV	
	DEVIS 2020001074	Autoportée grillo FM 13.09 4wd	23 065,88 €	27 676,30 €	AVEC carte grise et immatriculation	130	Diesel	26CV	

AR Préfecture

DÉLIBÉRATIONS

N°78/2024

	DEVIS 2020001107	Autoportée Kubota ZD1211R	20 319,21 €	24 380,30 €	AVEC carte grise et immatriculation avec petite remorque et attelage offerts	152 avec mulching	Diesel	26CV	Tondeuse diesel homologuée route choisie par les agents et rentrant dans notre budget
	DEVIS 2020001108	Autoportée Cub Cadet XZ7L152I	12 491,67 €	14 990,00 €	SANS carte grise et immatriculation Homologation route à voir avec Blanchard pour l'immatriculation	152	Essence		
EQUIP'JARDIN	Proposition n°341883	Tondeuse frontale John Deere	24 486,63 €	29 383,96 €	43,5L capacité du réservoir Homologation route	150 avec mulching	Diesel	24,7 CV	

Nous avons deux tondeuses autoportées, une est en panne depuis cet été avec des faiblesses sur le moteur, le radiateur, et une assistance de direction ne fonctionnant plus. Le total des réparations s'élève à environ 9 000€ HT hors main d'œuvre. Il est indispensable d'acheter une nouvelle tondeuse. De plus, nous n'avons aucune tondeuse homologuée route, nous sommes donc en infraction lors des déplacements. La tondeuse choisie doit donc être homologuée route.

Ci-dessous le tableau comparatif par rapport au dossier activ'3 et du reste sur le budget :

	ACTIV'3	Proposition entreprise HT	Proposition entreprise TTC	Différence HT/Activ'3 HT	Reste budget sur corail le 08/10/2024	Restera sur corail après achat
Tondeuse	19658,53	20319,21	24380,30	660,68 €	32476,90	
Matériel	5333,47	6276,15	7531,38	942,68 €		
TOTAL	24992,00	26595,36	31911,68	1603,36	32476,90	565,22

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis n°2020001107 de l'entreprise Blanchard Motoculture pour un montant de 20 319,21€ HT soit 24 380,30€ TTC, à condition que nous ayons l'accord de la subvention ACTIV'3 sur le dossier n°94831 que nous avons déposé le 8 juillet 2024 (la commission du Département se réunie le 17 octobre 2024).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 9 octobre 2024

Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Le secrétaire de séance,
Olivier PIN

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AB Prefecture

086-218600526-20241009-20241015_CT_06-DE
Reçu le 15/10/2024